

COMPTRE-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du mardi 30 janvier 2018

Par convocation en date du 18 janvier 2018, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le trente du mois de janvier deux mille dix-huit à 15h00 sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de votants : 7

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Absents :

Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Excusés :

Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
--------	---------------	------------	---

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu du 27 novembre 2017
3. Convention de cession à titre gratuit des VAE dans le cadre du programme TEPCV
4. Résultat de la consultation relative à l'acquisition d'un ordinateur pour le SIG du pays de Balagne
5. Modification de la composition des membres du comité de programmation Leader
6. Demande de financement Leader relatif à l'inventaire et au diagnostic des sources et fontaines pour le pays de Balagne
7. Projet de changement des locaux administratifs du PETR du Pays de Balagne
8. Questions diverses

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur François ANTONIOTTI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 27 novembre 2017

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 27 novembre 2017. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 27 novembre 2017.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_Syndical_page_94_1,391.htm

Convention de cession à titre gratuit des VAE dans le cadre du TEPCV

Délibération n°2018/001

Le Pays de Balagne a fait l'acquisition, dans le cadre de son programme TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), de six vélos tous terrains à assistance électrique afin de les mettre au service de la surveillance, de l'entretien et de l'animation du territoire par le biais des deux communautés de communes.

- Trois VTTAE à vocation sportive pour terrains escarpés
- Trois VTTAE plus souples et polyvalents

En effet, la Communauté de Communes l'Isula Balagna gère la totalité du réseau des sentiers de randonnée de Balagne. La Communauté de Communes Calvi Balagne gère la zone Natura 2000 de la Vallée du Fango. Par ailleurs, les deux communautés de communes ont mis en place un service d'ambassadeurs du tri, amenés à sillonner les territoires urbains pour informer les usagers sur les bonnes pratiques.

Ainsi, pour assurer des missions de développement durable, il est proposé de céder :

Deux VTTAE à vocation sportive et un VVTAE polyvalent pour la CCIRB

Un VTTAE à vocation sportive et deux VVTAE polyvalents pour la CCCB

A cette fin, il convient d'établir une convention de cession à titre gratuit de matériels avec les 2 communautés de communes.

Le comité syndical est invité :

- à autoriser la conclusion de cette convention tripartite,
- à autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Comité, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de convention de cession à titre gratuit. Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Contrat de ruralité : résultat de la consultation pour l'acquisition d'un ordinateur pour le SIG

Pas de délibération

Dans le cadre du contrat de ruralité, signé le 19 décembre 2016, le pays de Balagne a lancé une consultation afin de s'équiper d'une station de travail pour la mise en place du Système d'Information Géographique de Balagne.

Trois offres ont été reçues dans les délais.

- Calvi 2B informatique, avenue Santa Maria, 20260 Calvi pour un montant total de 3 300 € HT.
- SERVITEC, Route de Calenzana, lieu-dit Campo longo, 20260 Calvi pour un montant total de 3 841 € HT.
- Isula informatique, avenue Paul Doumer, 20220 L'Île-Rousse pour un montant total de 4 477 € HT.

A la lecture rapide des trois offres reçues, le meilleur prix est celui de Calvi 2B informatique, les délais de livraison sont d'une semaine pour la société Isula informatique et de 2 semaines pour Calvi 2B informatique et Servitec. Les valeurs techniques des offres sont quasiment équivalentes pour Calvi 2B informatique et Isula informatique.

Le Président envisage d'attribuer le marché à la société Calvi 2B informatique pour un montant de 3 300 euros HT.

Modification de la composition des membres du comité de programmation LEADER

Pas de délibération

Le Président rappelle que le comité de programmation Leader est composé de 14 membres décisionnels dont **7 de la sphère publique** (3 membres titulaires de la communauté de communes Calvi-Balagne, 3 membres titulaires de la communauté de communes Ile-Rousse Balagne et un membre titulaire de la Collectivité Territoriale de Corse) et **7 de la sphère privée** (1 membre de la chambre d'agriculture de Haute-Corse, 1 membre de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse, 5 personnalités qualifiées balanines en lien avec les thématiques du plan de développement).

Le Président indique que suite à la dernière élection territoriale du 10 décembre 2017, la Collectivité Territoriale de Corse devra redésigner un membre titulaire et un membre suppléant au comité de programmation du GAL Balagne.

Il souligne également qu'il avait été désigné, sur la thématique du tourisme, deux agents des offices du tourisme du territoire : Madame Anne-Marie PIAZZOLI, Directrice de l'Office du tourisme de Calvi Balagne comme titulaire et Monsieur Jean-Michel DE MARCO, Directeur de l'Office du tourisme de l'Ile-Rousse Balagne comme suppléant. Or, les salariés des EPCI, EPIC et chambres consulaires relèvent du collège public.

A ce titre, le comité syndical propose les personnes suivantes :

1. Olivier BIANCONI (professionnel proposant des visites guidées sur le territoire)
2. Christian CASTELLANI (professionnel proposant des randonnées en montagne)

Un courrier leur sera adressé pour leur proposer d'être membres du comité de programmation Leader et solliciter une réponse à cette proposition.

M. Pierre POLI propose que l'on recherche en cas de refus, des noms de professionnels représentant les gîtes et fermes auberges.

Demande de financement Leader relatif à l'inventaire et au diagnostic des sources et fontaines pour le pays de Balagne

Délibération n°2018/002

Le pays de Balagne souhaite engager une opération d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines sur l'ensemble du territoire du pays de Balagne afin de prospecter, d'évaluer les ressources, et de les inscrire au SIG Balagne et au SIG de la Collectivité Territoriale de Corse.

Cette opération fait partie de la fiche d'instruction n°1 « études et inventaires » du programme européen Leader « Développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ».

Le travail de recherche est estimé à 40 000 euros HT soit 48 000 € TTC comprenant :

- Le recensement des sources et fontaines existantes : recherches documentaires (estimation d'environ 300 sources)

- La sélection des sources à diagnostiquer (retrait des sources captées pour AEP, des sources de montagne inexploitable) sur la carte avec les communes (estimation d'environ 150 sources retenues)
- Une visite sur le terrain pour réaliser un diagnostic des sources : débit actuel et potentiel été/hiver
- La rédaction d'un rapport final de l'étude comprenant les fichiers cartographiques de l'inventaire et diagnostic sur le territoire.

Cette opération relève de la mesure 19.2 du PDRC – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux du Plan de Développement Rural de la Corse.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Inventaire et diagnostic des sources et fontaines	48 000 €	FEADER	32 000 €
		CTC	8 000 €
		Autofinancement	8 000 €
Total TTC	48 000 €	Total TTC	48 000 €

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet et son plan de financement. Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette opération.

Projet de changement des locaux administratifs du PETR du pays de Balagne

Pas de délibération

Le Président rappelle que les travaux de rénovation des locaux actuels de Cateri n'ont pas pu être programmés.

La commune de l'Île-Rousse est prête à mettre à disposition du PETR, à titre gracieux, des locaux situés au second étage de la mairie.

Des travaux de rafraîchissement et d'aménagement sont à prévoir. Une mission sera confiée à un bureau d'étude pour effectuer un chiffrage détaillé.

Afin d'étudier toutes les opportunités sur le territoire concernant la localisation du siège social du PETR, il conviendra d'écrire officiellement à toutes les communes de la façade littorale du centre de la Balagne comme suit ; Calvi, Lumio, Algajola, Corbara.

Ce courrier aura pour objectif de demander s'y elles peuvent mettre à disposition des locaux susceptibles d'accueillir le siège du pays de Balagne ou, dans la négative, nous orienter vers des locaux privés.

Après réception de toutes les propositions, le comité syndical examinera l'ensemble des dossiers pour sélection.

Questions diverses

Le Président informe les membres du comité syndical que les premières réunions de lancement et de cadrage des marchés publics récemment attribués ont eu lieu :

- le 16 janvier 2018 pour le marché de maîtrise d'œuvre de la voie verte
- le 30 janvier 2018 pour la mission d'implantation des lampadaires solaires

La restitution de l'étude d'implantation des parcs relais et aires de co-voiturage a eu lieu ce matin du 30 janvier 2018, en présence du directeur des transports de la CTC, M. Benoît MONTINI, et du bureau d'études missionné par la CTC pour réaliser le Schéma Régional de l'Intermodalité de Corse.

La CTC a un projet d'aménagement d'un terminus inter-urbain Calvi – L'Île-Rousse au niveau de la gare de Guardiola à l'entrée de l'agglomération de l'Île-Rousse. Un parking relais de 150 places est alors prévu pour inciter les voitures à se garer et passer le relais aux transports en commun (routiers ou ferroviaires) pour se rendre en centre ville ou même à Calvi.

Deux autres parcs-relais pourraient être aménagés, par le Pays de Balagne, devant la gare d'Algajola et celle du camp Raffalli.

Les aires de co-voiturage doivent être bien distinctes des parcs relais, elles n'ont ni le même objet, ni le même public.

Le Schéma Régional d'Intermodalité de Corse pourrait être présenté en juin 2018.

M. Jean-Marie Seïté rend compte d'une entrevue avec l'Association de Recherches Pré- et Protohistoriques Corses qui s'est déroulée le 19 janvier dernier. Cette association a sollicité le Pays de Balagne pour un projet de réalisation d'un « archéodrome » qui pourrait, en un même lieu, proposer :

- Des salles d'exposition muséographiques autour de la collection de matériel archéologique aujourd'hui conservé en divers endroits,
- Des salles d'études scientifiques,
- Un espace de plein air pour la reconstitution des habitats, la réalisation d'ateliers et un chantier de fouilles factices pédagogique.

L'association envisageait ce projet au sein du Fort Charlet, propriété de la CTC aménagé en centre de conservation préventive des objets mobiliers de la Corse. Malheureusement, il semble qu'il n'y ait plus de place disponible.

Le comité syndical, approuve ce projet qui constituerait un volet important du Pays d'Art et d'Histoire, et propose d'en référer au service patrimoine de la CTC qui peut seul être à l'initiative d'un tel projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00

Fait à Cateri, le 31 janvier 2018

Le Président, M. Paul LIONS

Liste des délibérations du comité syndical du mardi 30 janvier 2018

Délibération n°2018/001	Convention de cession à titre gratuit des VAE dans le cadre du programme TEPCV
Délibération n°2018/002	Demande de financement Leader relatif à l'inventaire et au diagnostic des sources et fontaines pour le pays de Balagne